

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 PP 92** Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la délibération n° 2006 PP 42-1° des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 42-2° des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 14-1° des 27 et 28 février 2006 modifiée portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 14-2° des 27 et 28 février 2006 modifiée portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-3° des 1er et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-1° des 15 et 16 octobre 2012 portant dispositions statutaires applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-2° des 15 et 16 octobre 2012 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 novembre 2012, par lequel M. le Préfet de police lui propose de modifier la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les dispositions des tableaux figurant à l'article 1er du titre I de la délibération des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée susvisée sont modifiées comme suit :

I. Dans la partie "Autres emplois (catégorie C)" de la rubrique "-Service employeur : Cabinet-" l'emploi de chargé de mission est supprimé.

II. a) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Emplois de Responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires Immobilières" :

<b>Service employeur : Service des Affaires Immobilières</b>				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I – Emplois de responsabilité (Catégorie A) 2 spécialistes chargés de la passation des marchés publics	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"
1 ingénieur spécialisé en bâtiment 1 ingénieur des travaux	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	Article 920-2033 "Service du matériel"
7 architectes conducteurs d'opérations dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux 3 architectes conducteurs d'opérations adjoints au chef de secteur	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"

Sont transformés comme suit :

<b>Service employeur : Service des Affaires Immobilières</b>				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
I – Emplois de responsabilité (Catégorie A) 3 spécialistes chargés de la passation des marchés publics	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"
6 architectes conducteurs d'opérations dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux 4 architectes conducteurs d'opérations adjoints au chef de secteur	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
1 ingénieur chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 920-2033 "Service du matériel"

b) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Autres emplois (catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires immobilières" :

<b>Service employeur : Service des Affaires immobilières</b>				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
II – Autres emplois (Catégorie B) 3 techniciens sécurité incendie 4 assistants techniques chargés de la conduite d'opérations	Technicien supérieur	Niveau III	IB 322-638	Article 920-2033 "Service du matériel"

Sont transformés comme suit :

<b>Service employeur : Service des Affaires immobilières</b>				
Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité	Corps correspondant	Niveau de recrutement	Niveau de traitement	Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)
II – Autres emplois (Catégorie B) 2 techniciens sécurité incendie 3 assistants techniques chargés	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-2033 "Service du matériel"

de la conduite d'opérations				
-----------------------------	--	--	--	--

c) Après la partie "Autres Emplois (catégorie B)", de la rubrique "Service employeur : Service des Affaires immobilières" il est inséré une partie dénommée "Autres Emplois (catégorie C) avec les deux emplois suivants :

<b>Service employeur : Service des Affaires Immobilières</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
III Autres emplois (catégorie C) 1 adjoint technique sécurité incendie	Adjoint technique	Aucun	IB 297-499	Article 920-2033 "Service du matériel"
1 assistant au contrôleur de gestion	Adjoint administratif	Aucun	IB 297-499	Article 920-2033 "Service du matériel"

a) La partie "Autres emplois (catégorie C)" de la rubrique "Service employeur : Direction Opérationnelle des Services techniques et logistiques - Sous-direction des systèmes d'information et de communication" est supprimée.

b) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Emplois de Responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "Service employeur : Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques - Sous-direction des systèmes d'information et de communication" :

<b>Service employeur : Direction opérationnelle des services techniques et logistiques</b>				
<b>Sous-direction des systèmes d'information et de communication</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emplois de responsabilité (catégorie A) 1 directeur de projets informatiques 1 chef de la mission de gouvernance des systèmes d'information et de communication, chef de service études et projets logiciels	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 920-2035 "Informatique"

Sont modifiés comme suit :

<b>Service employeur : Direction opérationnelle des services techniques et logistiques</b>				
<b>Sous-direction des systèmes d'information et de communication</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emplois de responsabilité (catégorie A) 1 directeur de projets informatiques, chef du Service études et projets logiciels 1 chef de la mission de gouvernance des systèmes d'information et de communication	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 920-2035 "Informatique"

IV Dans la partie "Autres Emplois (catégorie B)" figurant dans les rubriques intitulées "Service employeur : Service de la communication , "Service employeur : Direction opérationnelle des services techniques et logistiques - Sous-direction de l'administration et de modernisation" "Service employeur : Direction opérationnelle des services techniques et logistiques - Sous-direction des systèmes d'information et de communication", "Service employeur : Direction des transports et de la protection du public - Sous-direction de la sécurité du public", le mot : "technicien" est remplacé par les mots : "technicien supérieur". Le niveau de traitement afférent : "IB 322-638" est remplacé par le niveau de traitement : "IB 325-675".

V Dans la partie "Autre Emplois (catégorie C)" figurant dans la rubrique intitulée "Service employeur : Brigade des sapeurs-pompiers de Paris", le niveau de traitement afférent au corps d'adjoint administratif "IB 297-479" est remplacé par le niveau de traitement "IB 297-499".

Article 2 : La présente délibération prend effet au 1er janvier 2013.

Toutefois, les dispositions relatives à l'emploi d'adjoint technique sécurité incendie au sein du Service des affaires immobilières, s'appliquent à compter du 1er octobre 2012.